

Un des individus arrêtés faussait la bascule délaissant des provisions au soldat.

Plusieurs contrôleurs ont été révoqués ou déplacés pour avoir trépidé dans cette affaire.

La dénonciation est partie d'un fournisseur allemand Messin qui ne faisait aucun cadeau aux employés, et qui, pour ce motif, se voyait refuser toutes livraisons.

De nouvelles arrestations sont probables.

Milan, 29 février. — Sous le titre « Politique à la Savoie », le *Savoisien* publie un nouvel article dans lequel il démontre que l'Italie, au milieu de l'incendie qui menace d'embraser l'Europe, doit suivre une politique de neutralité comme en 1870.

Cette époque, elle a obéi à l'esprit de conservation; aujourd'hui cette attitude lui est imposée par un devoir de reconnaissance envers la France, dont le but unique et constant est d'obtenir la restitution de l'Alsace et de la Lorraine, et non de déclencher la guerre à l'Italie.

S'il existe des malentendus entre les deux puissances, il faut les dissiper; une guerre avec la France serait non seulement un crime contre l'Italie mais contre la civilisation.

Nos députés doivent vouloir et au besoin imposer, malgré les pressions venant de haut, une politique de neutralité qui est la seule politique de paix.

### Le Pape et la triple alliance

Rome, 29 février. — La commission cardinalice, récemment nommée pour examiner la situation de la papauté dans l'éventualité de complications internationales auxquelles l'Italie serait mêlée, aurait reconnu la nécessité du départ du Saint-Père pour assurer ailleurs la liberté de ses communications avec le monde catholique.

Il paraît certain, en effet, que les traités d'alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, contiennent une clause garantissant le maintien du *status quo* à Rome.

C'est pour cela que le Pape a renouvelé, devant les pèlerins allemands, la revendication de la pleine indépendance, comme il le fera vendredi devant les cardinaux, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement.

### Le jugement sur M. Wilson

Paris, 1er mars, 12 h. 24. — Les avis sont toujours partagés, concernant le jugement de Wilson, de demain. Sa condamnation comme son acquittement est possible.

On prête à un des nombreux juges d'instruction qui se sont occupés des affaires Wilson, la déclaration suivante: « Wilson sera peut-être acquitté mais il sortira de là, absolument fêtré et déshonoré. »

### L'acquittement probable de M. Carvalho

Paris, 1er mars, 12 h. 24. — On prévoit l'acquittement, en appel, de M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique.

### Départ du prince Guillaume pour San-Remo

Carlsruhe, 29 février. — Le prince Guillaume est parti cette nuit pour San Remo.

### Le Budget militaire

Paris, 29 février. — Le général Legorot a été entendu par la commission du budget sur la nouvelle mesure de répartition du crédit de guerre. Les crédits de 820,000 francs pour les cadres de sous-officiers et de 50,000 francs pour augmenter le nombre des réservistes français 28 jours, ont été acceptés sans objection.

Celui de 100,000 francs pour cinq inspecteurs d'armée a donné lieu à des objections. Le général Legorot veut que la durée des fonctions ne soit pas limitée par décret et que les inspecteurs soient maintenus en activité au-delà de la limite d'âge.

Le ministre de la guerre, ayant déclaré qu'il démissionnerait si ce crédit n'était pas voté, la commission a renoncé aux objections, tout en faisant observer que le loi de 1893, s'oppose au maintien en activité des généraux âgés de plus de 65 ans.

### Le général Legorot a indiqué incidemment que trois généraux sont déjà arrêtés; ceux des généraux Fievet, Wolff et Lewal; pour des lettres autres postes. Il est question des généraux de Miribel et de Gallifet.

### Un discours de M. Crispi

Rome, 29 février. — A la Chambre, M. Crispi, répondant à une question de M. Ciccio, a répondu mentalement à la question: « Le gouvernement italien a-t-il tout le possible pour l'établissement d'un tarif conventionnel italo-français? Il espère que la Chambre ne voudra pas examiner de discussion à ce sujet; il serait fâché que le parlement se mette en lutte avec la France. Si ailleurs, il a été proféré des paroles qui nous ont affligés, l'Italie doit répondre par un silence éloquent. Le *Livre* est notre organe de diplomatie indépendante dans ses négociations; il faut voir malheureusement des dépâts mais, non des dissensions entre les deux nations; nous espérons voir le vit et puissant droit qu'il y a ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

L'Europe nous rend justice que nous ne pouvons ni devions faire plus ou moins que nous avons fait.

M. Crispi, après l'histoire des négociations, a dit: « Si demain nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, la faute n'en est pas à nous. Ce sont donc nous qui publierions un décret modifiant beaucoup d'articles de notre tarif général envers la France; il s'agit de défendre et non d'offenser. Il faut que l'Italie ait aussi son indépendance économique et financière. Aidez-vous et nous vous suivrons. » (Applaudissements.)

### Les sociétés ouvrières de production. — Les sociétés à capital variable

Paris, 29 février. — La commission extraparlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur.

Elle a adopté, après avoir entendu le représentant de la direction générale de l'enseignement, un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu les parts d'intérêt et actions

des sociétés ouvrières de production, lorsque le capital de ces sociétés, divisé par le nombre des associés, ne représentera qu'une fraction inférieure à 2 0/0 de l'impôt.

La commission s'est ensuite occupée des titres III et IV de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Elle a particulièrement porté son attention sur la durée de la responsabilité des associés après le départ de la société.

Cette question a été renvoyée à l'examen de la sous-commission, et la décision qui sera prise sera soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

### Le procès Wilson

Paris, 29 février. — Le tribunal a terminé sa délibération.

Des personnes bien renseignées prétendent que les juges, dans le choix de leur verdict, ont été influencés par des motifs personnels, et que les faits reprochés à M. Wilson et à ses complices, seraient résolus à les renvoyer de la poursuite.

C'est le bruit qui court au Palais. Il est cependant plus prudent d'attendre à demain, jour auquel le tribunal a fixé le prononcé de son jugement.

L'abbé Caffarel et autres sera reprise la semaine prochaine.

### Les bureaux de placement

Paris, 29 février. — Après les garçons coiffeurs, les membres des autres corporations qui doivent passer par les bureaux de placement, recomencent de nouvelles manifestations de l'année dernière. Toutefois, la préfecture de police a donné les ordres les plus sévères pour réprimer tout désordre.

De nombreux groupes de garçons marchands de vins s'étaient formés, à midi, aux Halles pour aller manifester devant les principaux bureaux de plusieurs arrondissements. Ils ont été dispersés par des gardiens de la paix.

Quelques manifestations ont été arrêtées. Ce sont de nouveaux diables qui suivent le mot d'ordre donné par une société secrète.

### Le Kronprinz

San-Remo, 29 février. — Le docteur Kussmaul, après avoir déclaré que le prince impérial n'avait aucun organe respiratoire atteint, a cependant reconnu que la maladie avait fait d'énormes progrès et que le malade était intérieurement en complète décomposition.

Le docteur Bergmann a également annoncé cette nouvelle à la princesse impériale.

Les préparatifs militaires de l'Allemagne Berlin, 29 février. — Aux grandes manœuvres de cette année, prendront part la garde du corps et le 3e corps d'armée. Ils opéreront durant trois jours contre un ennemi imaginaire. Le 6e régiment de cavalerie sera détaché à l'exercice de la garde du corps.

Une place particulièrement importante sera faite aux mouvements de la cavalerie.

Le 3e corps d'armée et la garde du corps renferment chacun une division de cavalerie de six régiments avec deux batteries montées et un état-major.

Pour donner plus de valeur à ces exercices de cavalerie qui doivent former la partie principale des opérations, l'état-major de la 7e brigade de cavalerie sera adjoint à l'Etat-major, avec 10e régiment de Hussards de Lillebourg et le 5e régiment des cuirassiers de la Prusse orientale.

Les chefs de l'armée allemande se trouvent en ce moment dans le plus grand secret à l'égard de la cavalerie, afin de pouvoir lutter sans trop de désavantages contre la cavalerie russe en cas de guerre.

C'est dans ce but que les régiments de cavalerie de corps d'armée n° II, IX, X, XI, XIII, XIV et XV devront aussi durant les manœuvres d'automne, se livrer à des exercices particuliers tendant à donner aux unités de cavalerie plus de rapidité dans leurs mouvements.

Le programme des manœuvres renferme aussi un projet d'exercice de p. nonniers qui aura lieu au mois d'août sur la Vistule, entre les forteresses de Thorn et de Grandenz. Y prendraient part le bataillon des pionniers de la garnison de Thorn et le bataillon des pionniers saxons.

A Grandenz même auront lieu des exercices de siège, exécutés par le 1er bataillon des pionniers de Prusse, le 2e bataillon des pionniers de la Prusse royale et le 3e bataillon des pionniers saxons.

Chacun de ces exercices durera 13 jours. Les troupes devront rentrer dans leurs garnisons avant le 30 septembre.

Ce qui rend ces programmes particulièrement intéressants, c'est qu'ils contiennent en quelque sorte la répétition préparatoire des opérations qui manœuvreraient pas de se produire dans le cas d'une guerre avec la Russie.

### BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

#### Le commerce des textiles en janvier 1888

Le commerce d'échanges de textiles a donné pendant le mois de janvier les résultats suivants: A l'importation les laines et soies accusent une diminution sur janvier de 10 millions de francs et le coton d'augmenter de 10 millions.

Dans la catégorie des objets fabriqués, les diminutions à l'importation affectent les fils de coton de 2,722,000 fr. en janvier 1887, et 1,938,000 fr. en 1888; et les tissus de coton de 4,618,000 fr. au descendant à 3,950,000 fr.

Pen de changements dans les importations de tissus, de soie et de bourre de soie. Quelques augmentations portant sur les entrées de fils de laine 1,071,000 fr. au lieu de 783,000 fr.

L'exportation il est remarqué que nos produits fabriqués ont joui le mois dernier d'une notable différence sur l'année 1887 ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants:

	1887	1888
Tissus soie et bourre soie	17,286,000	17,286,000
Tissus de laine	39,281,000	39,276,000
Fils de laine	1,214,000	1,165,000
Pieces de linges cousues	4,899,000	2,814,000
Confections pour hommes	1,733,000	1,733,000
Confections pour femmes	2,049,000	1,321,000

Constatons, en terminant, que l'exportation des tissus de laine a doublé depuis 1884.

est étroitement reconstruit et doublé dans un délai déterminé.

Ce sont ces principes mêmes que vient de reprennent une société dont la création remonte à 1875, l'Assurance financière. Mais dans la combinaison offerte en ce moment au public, le capital versé n'est pas seulement doublé, il est quadruplé et remboursé par six tirages trimestriels.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque bon est obligé en fraction d'obligation immobilière au même numéro, et, chaque fois qu'une obligation sort au tirage, c'est le bon correspondant qui reçoit le lot, quelle qu'en soit l'importance, et l'obligation est ainsi remboursée.

Le Crédit foncier a été réorganisé en Société anonyme et les obligations à lot du Crédit foncier en quantité suffisante pour assurer le remboursement à 1,000 fr. et par voie de tirage au sort des bords qui ont été émis à 250 fr., et chaque